

Questions orales

[Français]

... et également, rassurer le député ainsi que tous les autres députés à la Chambre en leur disant qu'une revue en profondeur de ce cas sera effectuée au début de la semaine prochaine.

[Traduction]

Mme le Président: La parole est au député de Winnipeg-Nord.

M. Crombie: Une question supplémentaire...

Mme le Président: Si le député de Winnipeg-Nord refuse de prendre la parole, je l'accorderai à quelqu'un d'autre.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA NOMINATION DES VICE-PRÉSIDENTS—L'AUGMENTATION PRÉVUE DE LA PRODUCTION CANADIENNE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Dans son énoncé de principes d'il y a plusieurs jours, le ministre a fixé un objectif très louable au réseau télévisé anglais de Radio-Canada, lequel devra, dans un délai relativement court, présenter 80 p. 100 d'émissions canadiennes aux heures de grande écoute. Cependant, le ministre a stipulé clairement que la Société ne recevrait aucune subvention supplémentaire à cet égard et déclaré que Radio-Canada pourrait mobiliser des fonds en améliorant son rendement, ce qui, d'après nos suppositions, signifie la mise à pied de 500 employés de plus. Étant donné que la Société Radio-Canada a annoncé la nomination de six nouveaux vice-présidents, le ministre peut-il nous expliquer comment cette société pourra atteindre cet objectif sans crédits supplémentaires et accroître son efficacité en mettant à pied du personnel et en nommant de nouveaux vice-présidents?

[Français]

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, j'aimerais répondre à l'honorable député que j'ai effectivement indiqué au moins quatre façons qui permettraient à la Société Radio-Canada d'avoir accès à des revenus plus considérables, la façon indiquée par l'honorable député, qui serait une meilleure gestion de Radio-Canada qui aujourd'hui a des budgets de l'ordre de 850 millions de dollars, et également, la possibilité pour la haute gestion de Radio-Canada d'opérer une ré-allocation de ressources et effectuer des opérations de commercialisation internationale plus dynamiques que dans le passé. Ainsi, ils pourraient libérer des fonds qui leur donneraient accès à un autre fonds que nous avons mis sur pied à partir du 1^{er} juillet de cette année et qui permettraient à la Société Radio-Canada d'obtenir près de 115 millions de dollars de productions nouvelles faites dans le secteur privé de la programmation au Canada. Il y a également la possibilité pour Radio-Canada de faire des coproductions avec les grandes chaînes françaises, européennes, ainsi que le secteur privé en général. Tout cela concourrait à produire une masse critique de nouvelles programmations au pays.

[Traduction]

L'ENDROIT OÙ DOIVENT SE PRENDRE LES DÉCISIONS CONCERNANT LA PRODUCTION

M. David Orlikow (Winnipeg Nord): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Depuis la Commission Fowler, toutes les études effectuées au sujet de Radio-Canada ont recommandé que les décisions concernant les nouvelles productions soient prises au niveau régional et non à Ottawa. Pourtant, depuis quelques semaines, le responsable principal des réalisations de cette Société, M. Herrndorf, a démissionné, et ce, manifestement parce que les décisions se prennent de plus en plus à Ottawa. Comment le ministre peut-il concilier l'augmentation de la bureaucratie à Ottawa avec la recommandation selon laquelle les décisions en matière de réalisations devraient être prises au niveau régional et local?

[Français]

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, il va de soi que pour un réseau comme Radio-Canada il est absolument essentiel d'avoir une production régionale forte. La seule façon de créer un réseau national, c'est à partir de productions régionales fortes qui alimentent un réseau national.

Sur le fond de sa question, l'honorable député aura sûrement noté que l'une des mesures prises très tôt au début du mandat du nouveau président de la Société Radio-Canada a été la nomination d'un nouveau président régional, un président qui est chargé finalement de voir à ce que les régions puissent avoir accès à la haute direction à Ottawa et puissent, de cette façon-là, se rapporter directement à la direction à Ottawa, donnant par le fait même une importance accrue, à plusieurs points de vue, à tout ce qui se passe dans les régions.

* * *

[Traduction]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE UN MORATOIRE SUR LES DÉCISIONS CONCERNANT LES ARTISTES

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Je tiens d'abord à le remercier d'avoir changé d'avis depuis lundi et d'avoir décidé de différer l'application de la décision de son ministère concernant les musiciens de l'Orchestre symphonique de Toronto.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Merci beaucoup. J'ai déjà soulevé une question du même genre à la Chambre pour demander que le ministre fasse la même chose pour les artistes et les peintres du Canada. Le ministre avait alors répondu qu'il ne pouvait pas le faire. Vu la décision qu'il a prise à propos des musiciens, je voudrais lui demander aujourd'hui s'il réfléchira de nouveau à sa réponse et s'il décidera d'imposer également un moratoire aux décisions de son ministère concernant les artistes du Canada afin que ceux-ci puissent profiter d'un régime fiscal qui leur permettra de recommencer à créer?